

Vers un changement de paradigme ? Pour un usage du théâtre et des sciences sociales dans la Justice pénale

Sophie Hutin et Eduardo T. Valenzuela

« Le Théâtre est la représentation du monde entier. On y parle de devoir, de jeux, d'argent, de paix, de rire, de combat, d'amour et de mort.

Il apprend le devoir à ceux qui l'ignorent, l'amour à ceux qui y aspirent.

Il punit les méchants, augmente la maîtrise de ceux qui sont disciplinés, donne du courage aux lâches, de l'énergie aux héros, de l'intelligence aux faibles d'esprit, de la sagesse aux savants. »

Bharata, *Traité du théâtre indien*

Cette contribution vise à explorer la manière dont la Justice peut faire usage des sciences sociales et du théâtre dans son fonctionnement même, et non pas seulement pour évaluer des dispositifs existants ou pour mettre en place des activités artistiques.

Notre hypothèse centrale est que l'expérience dont nous rendons compte a lieu dans un moment charnière de changement de paradigme démocratique et que cette transformation est concomitante à un changement de la Justice elle-même. En effet, le passage d'une Justice punitive à une Justice fondée sur l'individualisation des peines ainsi que le travail autour de la prise de conscience et la transformation des auteurs de crimes et de délits sont en œuvre depuis plusieurs décennies. A cet égard, de nombreuses expériences semblent vérifier l'utilité sociale de l'individualisation des peines, en termes de baisse de la récidive et d'insertion. Le processus connaît néanmoins des retours en arrière vers des formes punitives plus archaïques, comme c'est le cas à tout moment de changement de paradigme social ou scientifique¹. Ce processus fait ainsi écho à l'émergence d'une *démocratie du sujet*², elle aussi balbutiante. Il s'agit donc de décrire et interpréter du point de vue des sciences sociales la mise en œuvre d'expériences fragiles, tantôt ouvertes, tantôt étouffées par les institutions.

Nous nous attacherons d'abord à penser ces notions en rapport avec l'évolution de l'idée démocratique, en revisitant l'usage que la Justice a fait de la théâtralité depuis la période classique. Nous verrons que le rapport à la théâtralité tend à se déplacer du procès vers l'exécution de la peine. Ces transformations seront illustrées par la pratique de l'Association Dialogues Citoyens (ADC), au travers des stages de citoyenneté, dispositifs conçus à partir de la réforme pénale de 2004 comme alternatives à l'emprisonnement ou au sein des établissements pénitentiaires. Nous tenterons de comprendre comment l'activité théâtrale

¹ Cf. Thomas S. Kühn, *La Structure des révolutions scientifiques*, 1962, Paris, Champs Flammarion, 1983 ; Alain Touraine, *Un nouveau paradigme*, Paris, Fayard, 2005.

² Cf. Michel Wieviorka, *Neuf leçons de sociologie*, Paris, Coll. Le monde comme il va, Robert Laffont, 2008.

combinée à des dispositifs sociologiques peuvent participer à un travail individuel et collectif sur les personnes sous main de justice, dans le but d'encourager leur participation active à la vie sociale et un travail autour de leur subjectivisation. Dès lors, nous essaierons de déterminer dans quelle mesure ces dispositifs peuvent être efficaces socialement en terme de prévention de la récidive. A cet égard, se pose par la suite la question des conditions nécessaires à leur possible généralisation. Celle-ci ne va pas de soi : elle dépendra de la sensibilisation de l'opinion publique, puis de l'inclusion de ces dispositifs dans des programmes politiques autorisant la transformation effective des institutions. Cet article vise à encourager ces mutations à travers le compte rendu d'une pratique de terrain.

Démocratie, Justice et Théâtre

Aux sources grecques de la triade

Au commencement était la violence, la lutte des hommes entre eux à travers le mimétisme de leurs désirs et, partant, leur insupportable ressemblance. Et violence entraîne violence, contamination mimétique, cycle de vengeances sans fin, destruction de la société. Comme le montre René Girard, les sociétés dites primitives sont obsédées par le besoin de contenir la vengeance, inventent des rites longs et préventifs pour la limiter, notamment le sacrifice, censé polariser les pulsions agressives de la société vers des êtres non susceptibles d'être vengés.

Dans la Grèce classique, l'émergence concomitante de la question philosophique et de la démocratie est bien connue. Elle a produit dans le même mouvement l'apparition de la Justice comme lieu de *résolution* des conflits et le Théâtre comme lieu de *représentation* des paroles contradictoires.

Avec la Justice, la violence privée n'a plus tant à être prévenue puisque la chaîne de la vengeance peut être stoppée après l'intervention de la violence publique. La Justice force à transformer la violence en conflit, comme en témoigne d'ailleurs l'évolution du concept central d'ἀγών, *agôn*, « lutte physique », devenue « conflit ». L'ἀγών est ainsi une confrontation de points de perspective *via* le λόγος, *lógos*, « parole, discours », mais aussi « rationalité » à l'œuvre dans le procès. Au centre de l'idée démocratique grecque, il n'y a donc pas l'idée d'obéissance comme valeur suprême, mais au contraire celle du débat, au travers d'un apprivoisement de l'instinct de violence. La démocratie est conçue autour de la reconnaissance de la valeur du conflit. Ce dernier sera ainsi encadré par les rites judiciaires et la κάθαρσις, *catharsis* du verdict rendu. La Justice est pourvoyeuse de paix sociale, après une purgation des passions en son sein.

Dès lors, la démocratie comme théorie de la vie commune produira de nouveaux « métiers », d'une part les sophistes, les rhéteurs pour aider à l'exercice d'une séduction par la parole, et les philosophes pour s'interroger sur la question du juste.

Dans ce cadre, le théâtre grec regarde dans les yeux la violence fondamentale inhérente à la condition humaine. Il convoque Dionysos au milieu des débats, à savoir la parole de la démesure, de l'ivresse, au travers des Œdipe, Médée, Thyeste, Oreste et autres

Méduse..., monstres irréductibles aux capacités de la raison, dont l'horreur des actes échappe en grande partie au □□□□□. Dans le théâtre, selon Aristote, le public se purge de ses fantasmes violents, partage collectivement tout en mettant à distance l'irregardable : le théâtre est □□□□□□□□, *pharmakon*, à la fois poison et remède.

De la théâtralité du procès...

La Justice s'est construite sur des rituels semblant emprunter largement au théâtre, avec sans doute pour paradigme le procès aux Assises. Unité de temps, de lieu et d'action. Architecture imposante des bâtiments, longs escaliers imposant respect et effort. Costumes et scénographie. Public. Encadrement strict des prises de parole. Représentation d'une réalité en fonction de différents points de perspective. *Catharsis*, même, dans l'acte de juger... La théâtralité du rituel doit concourir à son efficacité, dont l'enjeu n'est rien de moins que la sauvegarde de la société. Antoine Garapon pose ainsi que : « *Le rituel permet ce passage d'un vécu individuel d'une souffrance injuste à une expérience collective du dépassement de la violence.* »³

Le procès aux Assises peut être vu comme un « symptôme » de l'état des systèmes politiques, sociaux et religieux. D'ailleurs, le théâtre ne s'y est pas trompé, en en faisant un objet particulièrement représenté. « Théâtre des secrets et des aveux », il symbolise un ordre du monde. Or, dans l'antique forme du procès mettant face à face un accusé et la violence symbolique de l'Etat, tend à apparaître une troisième instance, la victime. Le « *face à face séculaire entre le criminel et le prince* »⁴ donnait lieu, en cas de culpabilité, à une capitulation face au pouvoir, notamment sous forme de *l'aveu* ; la présence de la victime y substitue la *confession*. Et de nos jours, le surinvestissement moral accordé à la victime, en particulier à la faveur des médias, aboutit à un « *détournement du rituel* », ce qui constitue, selon André Garapon, « *une perte symbolique* »⁵, même si la Justice française demeure de nature inquisitoire.

En parallèle de cette chute symbolique de la forme du procès, le regard de la Justice s'est tourné vers de nouvelles formes d'exécution des peines, en interrogeant de ce fait l'idée démocratique elle-même.

... à la transformation de l'idée démocratique

A son rôle traditionnel de « surveiller et punir », se sont adjoints pour la Justice, à partir du milieu du XX^e siècle, des objectifs liés au respect de droits fondamentaux et, partant, à l'Etat-providence, notamment ceux de concilier l'équité et la recherche d'un plus grand bien-

³ Antoine Garapon, « Le devenir du rituel judiciaire », in Christian Biet, Laurence Schifano (dir.), *Représentations du procès : Droit, Théâtre, Littérature, Cinéma*, Université Paris X-Nanterre, Publidix, 2003, p. 34.

⁴ Antoine Garapon, *Ibid.*, p. 29.

⁵ Antoine Garapon, *Ibid.*, p. 32.

être social : individualiser la peine, prévenir la récidive, protéger les mineurs... Certes, la dérégulation du *Welfare State* (Etat-providence) ordonnée par les néo-conservateurs depuis Thatcher et Reagan a eu un volet carcéral, comme le mettent en lumière les travaux de Loïc Wacquant⁶ : ce dernier a ainsi introduit la thèse du remplacement du *Welfare State* par l'Etat carcéral, aux Etats Unis. Cependant, si l'influence de cette idéologie a fait tripler la population carcérale nord-américaine dans les vingt-cinq dernières années jusqu'à atteindre près de 1 % de la population au début du XXI^e siècle, en Europe continentale elle n'a pas été suivie des mêmes effets. A titre d'exemple, la population carcérale demeure dix fois inférieure en France au regard des Etats Unis, en terme de pourcentage de la population : cet écart ne se modifie pas, malgré l'usage politique massif du thème sécuritaire de la dernière décennie.

Ainsi, alors même qu'en France la lutte contre l'insécurité a pris actuellement une place centrale dans le débat public et que les campagnes politiques récentes ont fait souvent un usage politique du sentiment d'insécurité, des transformations profondes voient le jour au sein même de la Justice, notamment au niveau de l'*exécution des peines*. En effet, les conditions de l'exercice traditionnel de la Justice perdent de leur sens, dans un monde moins marqué par la domination de classe et la reproduction sociale que par la question de l'*exclusion*. La Justice punitive stigmatisait un certain type d'illégalismes pour légitimer à l'inverse ceux des classes dominantes. Aujourd'hui, les institutions se préoccupent de l'exclusion sociale des individus et sont de plus en plus réticentes à ajouter l'exclusion de la prison à une exclusion éducative, économique et symbolique déjà existante. Depuis 2004, aux lois de plus en plus répressives succèdent à l'opposé des réformes pénales tendant à généraliser l'aménagement des peines. Par ailleurs, des réformes telles que l'apparition du juge d'application des peines, le divorce par consentement mutuel, les mesures issues du plaider-coupable, ont ouvert dans la pratique l'horizon de la (ré)intégration, de la transformation des individus afin de supplanter le principe strictement punitif. Ainsi, la Justice s'attache davantage à travailler sur les personnes, participe à l'idéal démocratique d'insertion sociale. C'est l'idée même du juste qui semble se réformer, avec la perspective d'induire la personne condamnée à se constituer comme sujet et comme acteur dans la cité. Il apparaît donc une voie où la Justice conçue comme acte de domination sociale tend à s'atténuer, au profit de formes de justice proportionnelles au délit travaillant autour de la prise de conscience des condamnés, vers une intériorisation croissante des normes. Alors même que le principe d'une justice punitive est inscrite dans le Droit, les institutions judiciaires tentent de faire en sorte que la peine soit de plus en plus consentie par des sujets responsables, avec pour finalité la transformation de la personne qui a commis un délit.

C'est ainsi qu'il a été possible que se développent en France ces dernières années, dans un contexte général de durcissement face aux crimes et délits, des peines alternatives à l'emprisonnement, à l'instar des travaux d'intérêt général, de prises en charge collectives de la part des services pénitentiaires ou des stages de citoyenneté pour des premiers délits liés particulièrement à des incivilités dans l'espace public. Ces mesures expérimentales demeurent

⁶ Cf. Loïc Wacquant, *Les Prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir, 1999.

toutefois fragiles : leur approche méthodologique, leur évaluation ne sont pas portées de manière pérenne par les institutions. Cette fragilité institutionnelle peut entraîner un retournement du sens dont elles sont porteuses et renforcer paradoxalement l'ancien paradigme, comme il a pu advenir à des dispositifs issus de la justice dite restauratrice : celle-ci cherchait à mettre en avant la place de la victime, mais elle a pu servir d'instrument idéologique en faveur du durcissement de la peine de mort ou de la justice punitive dans certains Etats américains comme le Texas.

Cependant, si des expérimentations ont été possibles, c'est qu'elles exprimaient un besoin dont la formulation est encore balbutiante. Le moment social et politique de leur généralisation n'est pas encore advenu, mais une direction est marquée en faveur de la réémergence d'une pensée sociale forte, susceptible d'inspirer des transformations de la société et des individus.

Un exemple : la pratique de l'association Dialogues citoyens

Les stages de citoyenneté comme alternative pénale

Créée début 2006, l'Association Dialogues citoyens (ADC) participe d'une part à l'élaboration et la mise en œuvre de stages de citoyenneté, mesure pénale créée par la loi du 9 mars 2004, dite Loi Perben II, et construit d'autre part un corpus de connaissances et de méthodologies à partir de cette expérience de terrain dans le champ de la sociologie. L'objectif central de ce projet était et reste d'inciter les participants à une citoyenneté active et à une responsabilisation individuelle, en mettant en place et en expérimentant des dispositifs s'inspirant d'outils construits par les sciences sociales à d'autres fins : en particulier, *l'intervention sociologique*⁷. Cette méthode de la sociologie de l'action a été conçue afin d'étudier et de renforcer ce que la sociologie des acteurs a appelé « les nouveaux mouvements sociaux ». Elle a été mobilisée par la suite pour étudier et agir sur des situations sociales, telles les banlieues, la violence, l'exclusion, *etc.*

En ce qui concerne le projet d'ADC, ces stages ont été organisés en partenariat avec des services pénitentiaires et des tribunaux de plusieurs départements des régions Ile-de-France, du Centre et du Nord.

Nous nous attacherons dans ce qui suit à décrire les stages de citoyenneté comme alternative pénale, et n'évoquerons pas leur adaptation dans les établissements pénitentiaires.

Pendant une durée en général de quatre jours, un groupe d'une douzaine de personnes sous main de justice est réuni afin de rencontrer des acteurs de la société civile et prendre le temps d'une réflexion active sur les faits commis, sur le fonctionnement général de la société, et sur la prise de position de chacun face à son propre projet de vie et aux autres. Le cadre

⁷ Cf. Alain Touraine, *La Voix et le regard*, Paris, Le Seuil, 1978, éd. rev. Le Livre de Poche, 1993.

théorique est celui d'une justice non punitive au sens d'un châtement pur. Ce qui se joue, c'est l'affirmation de l'individu comme sujet par-delà les faits commis, comme sujet de droit, responsable de ses actes, comme sujet susceptible de travailler une transformation possible de son rapport à soi, de son rapport à l'autre, de son rapport à la loi commune. L'objectif recherché est la prise de conscience du caractère inadéquat de la façon de répondre à ce qui peut gêner dans le monde : il s'agit de découvrir, reconnaître d'autres manières d'exprimer sa colère, d'autres façons d'envisager la vie en société et la participation à la cité.

Sociologiquement, la majorité des stagiaires sont des hommes vivant dans des banlieues pauvres. Ils se caractérisent par leur jeunesse (18-30 ans), la situation d'échec face à l'institution scolaire, l'absence de métier, des parents immigrés en général provenant du continent africain. Ils ont souvent une représentation d'eux-mêmes négative ou se définissant par le rejet de l'ordre social. Le fait reproché est souvent un premier délit, lié à des incivilités.

Rompre avec la stigmatisation, s'ouvrir à l'autre, se projeter dans le monde

Les stages sont constitués de trois phases entrelacées, menées par une équipe de médiation composée habituellement d'un sociologue et d'un psychologue et, le cas échéant, d'un intervenant de théâtre, de représentants de la société civile, de travailleurs sociaux...

- La première phase est celle de la rencontre, de la constitution du groupe et de la 'dé-stigmatisation' au travers d'entretiens individuels avec chaque stagiaire et de l'activité théâtrale en groupe lors du premier jour. Il s'agit de prendre l'individu dans sa complexité, non relié à un seul acte mais dans son rapport global au monde, ainsi que de créer les conditions de mise en confiance pour le bon fonctionnement du groupe. Puis, le deuxième jour, est organisée une rencontre avec des personnes supports d'une identification positive, qui font en général montre d'une forme d'engagement dans la cité, et qui sont souvent des militants associatifs, proches des quartiers de banlieue.
- La deuxième phase ouvre à l'altérité et à la Loi, avec des acteurs de la Justice pénale, des policiers, des avocats, mais aussi des représentants des institutions républicaines, des élus locaux ou des intervenants évoquant des représentations telles que le rapport homme-femme, l'immigration, les discriminations, la violence, *etc.* Il est à noter que les représentants de l'Etat, les élus et les militants associatifs font également l'objet d'une stigmatisation et que le travail de 'dé-stigmatisation' est réalisé aussi, indirectement, à leur rencontre.
- La troisième phase consiste à encourager un retour sur soi, une projection de soi dans le monde, dans une conscience de l'intersubjectivité : les jalons de cette phase sont un atelier de parole citoyenne, le témoignage de chacun sur son parcours professionnel et son projet d'avenir, la restitution théâtrale, l'entretien individuel final. Dans cette dernière phase, fondamentale, il s'agit de travailler avec les stagiaires l'idée d'une insertion active dans le monde, dans une volonté d'utilité sociale et d'utilité pour soi de l'acceptation des règles

communes : comment chacun peut-il concilier ses goûts, ses désirs avec le réel dans le but d'une utilité sociale ? La question est celle d'une mise en cohérence des intérêts privés et de l'intérêt général.

En pratique, après un temps de retour sur les séances précédentes avec les médiateurs, a ainsi lieu l'atelier de parole citoyenne, dans lequel se joue l'appropriation à la première personne d'une parole partageable. Chacun y apporte un thème d'intérêt général à partir de son histoire de vie personnelle.

Dans l'atelier autour du parcours professionnel, les personnes se centrent sur leur vécu, elles verbalisent leurs aspirations, dans une tentative de conciliation entre leur expérience et l'avenir. Les conseillers d'insertion présents aident activement les participants à faire le point sur leurs aspirations et les orientent, le cas échéant, vers des structures de formation ou d'insertion adaptées.

L'entretien individuel final est fondamental, en ce qu'il établit un bilan du stage pour chaque personne, dans une volonté de renforcement narcissique et de mise en perspective de l'avenir. Les médiateurs qui ont accompagné le groupe pendant tous ce trajet, posent des hypothèses d'interprétation bienveillantes, sur ce qui peut être fait par chacun pour améliorer sa situation, et sortir des parcours délinquants, le cas échéant.

Quant à la restitution théâtrale, elle vise à présenter devant le groupe ce qu'ils ont pu vivre, expérimenter durant le stage (*Cf. infra*). La représentation ouvre sur une discussion collective finale.

Au sortir du stage, le pari est fait de l'émergence d'une quatrième phase, d'un travail sur soi vers une position d'acteur cette fois dans le monde, au travers d'une mise en question de son parcours personnel et professionnel ainsi que d'une interrogation globale sur sa place dans la cité. Le pari est certes fort, mais là réside la dimension utopique du dispositif : inciter à une citoyenneté active, à l'inversion du sens de la flèche de vie, de soi vers le monde, et non du monde vers soi.

Les premiers résultats d'évaluations en cours

Ce dispositif s'est construit progressivement de façon expérimentale, en mettant à l'épreuve des hypothèses de départ et en affinant peu à peu les phases de travail jusqu'à arriver au processus tel qu'il est décrit ci-dessus. A cet égard, la Seine-Saint-Denis a constitué un territoire particulièrement propice à l'expérimentation : l'association Dialogues Citoyens y travaille aussi bien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) qu'avec le Tribunal de Grande Instance de Bobigny. Le financement pluriannuel de la Direction Interministérielle à la Ville (DIV) a permis d'assurer un volume de douze stages par an ainsi que de mettre en place un dispositif de recherche et d'évaluation.

Ainsi, au terme de trois ans de pratique, une étude quantitative et qualitative a été réalisée sur l'ensemble des personnes ayant suivi un stage de citoyenneté organisé en partenariat avec le Tribunal de Grande Instance de Bobigny entre octobre 2006 et novembre 2008. Le taux de récidive au regard des antécédents des personnes a été notamment mesuré,

en moyenne un an après la réalisation du stage. Sur les 152 personnes ayant suivi l'un des quinze stages, des données sur 142 personnes ont été recueillies. Sur cette population, un tiers est composé de primo-délinquants ayant commis en général des actes d'incivilité tels que des vols, des dégradations, des outrages, des violences, *etc.* Or 40 personnes sur 41 ayant été condamnées pour un premier délit et ayant suivi un stage, soit 97 % des personnes, ne réitérent aucun délit. Celles pour lesquels le stage de citoyenneté était une réponse à une récidive ou une réitération de fait ne commettent pas de nouveau délit pour la moitié⁸.

Un espace fictionnel paradoxal

Le stage de citoyenneté tel que l'association Dialogues Citoyens le réalise en Seine-Saint-Denis, n'est pas seulement une peine de justice, avec des rapports verticaux de contrainte. Il constitue certes le lieu d'effectuation d'une mesure pénale, mais il peut également être vu comme une « île », où chacun fait l'expérience d'un ailleurs : un espace dans lequel je peux expérimenter de nouveaux rapports à l'autre, sans crainte de sanction directe. Il représente donc un espace paradoxal d'élaboration fictionnelle, sans sanction en son sein, bien que lui-même en soit une.

La fiction peut garantir une participation volontaire, sous la forme du *jeu*, là où la sanction ne peut susciter qu'opposition ou obéissance. Le dispositif mis en place est donc « impur » : les stagiaires sont mis dans une position d'aller et retour entre contrainte et liberté, réalité et fiction, dans un lieu intermédiaire d'expérimentation dans lequel ils peuvent tenter de maîtriser leur masque social.

La sociabilité dans cet espace semi-fictionnel intervient dans une mise en cercle intersubjectif de récits de vie, d'expériences individuelles singulières. Le stage est un lieu d'identifications et de dérangements / réarrangements partiels des représentations. Un y compte pour un, mais ce n'est pas l'accumulation qui compte : c'est le parcours de l'ensemble, la mise en chemin. Le stagiaire devient spectateur / auto-acteur, conteur de ces expériences. A la première personne, le stagiaire est mis progressivement en situation de maîtriser une certaine fiction de lui-même, une projection dans un ailleurs : dans cet espace fictionnel, apparaît peu à peu en lui la disjonction canonique entre le comédien ancré dans le réel et un rapport de personnage comme capacité de projection dans un espace symbolique autre. A cet égard, il est à noter que si les contraintes sont trop présentes, l'espace interstitiel de jeu ne peut prendre place et le stagiaire oscille à nouveau dans une dialectique refus / obéissance.

⁸ Une enquête qualitative par téléphone est également en cours. Par ailleurs, la loi Perben II avait fixé des objectifs très généraux et la durée des stages pouvait aller théoriquement jusqu'à un mois. Différentes structures ont proposé et expérimenté des dispositifs, à l'instar de l'association Dialogues Citoyens. Par exemple, à Marseille, les stages durent un jour et demi, à Lyon ils sont réalisés par des militaires et incluent la visite de casernes, *etc.* A cet égard, la DIV a commandé une étude actuellement en cours à un cabinet indépendant, étude qui s'attachera à comparer les modalités de réalisation des stages en Seine-Saint-Denis, dans le Rhône et dans les Bouches du Rhône.

Le théâtre dans les stages de citoyenneté

L'utilisation des outils que sont le théâtre et les entretiens individuels s'est imposée après une première série de stages réalisés durant le second semestre 2006, dans lesquels des formes de rejet du dispositif par les stagiaires ont pu se manifester. Depuis lors, le travail de mise en confiance et de médiation a joué un rôle primordial pour introduire une dynamique positive. Le théâtre permet notamment aux stagiaires de sortir d'une posture défensive ou passive. Il induit aussi la prise de distance dans un contexte ludique ; il ouvre d'autres perspectives que celle de la violence, de la justification à se faire justice soi-même, à travers des jeux de rôle. En sortant peu à peu d'identités défensives, les stagiaires s'ouvrent à un espace de réflexion personnelle où l'autre peut exister en tant qu'être humain vivant face à eux.

Du théâtre forum à un théâtre d'expression

Les premiers stages utilisant le théâtre comme outil ont été menés en mobilisant la perspective du Théâtre de l'opprimé⁹ d'Augusto Boal. Tout en ouvrant les corps et favorisant le rapport à l'autre, les saynètes jouées répétaient souvent des situations d'exclusion, dans lesquelles les stagiaires se présentaient en tant que victimes d'un système oppresseur. Or, si ce type de parole est fondamentale dans un premier temps dans lequel la parole se libère, cherche sa voie (sa voix ?), elle n'est pas au cœur du dispositif du stage de citoyenneté : elle ne répond pas à sa recherche d'une projection vers une citoyenneté active avec, en premier chef, une prise de conscience du caractère inapproprié face à la société des faits qui ont été reprochés aux stagiaires ou, à défaut, l'émergence d'une parole sincère.

A ce type de théâtre a été privilégié un théâtre d'expression, faisant le pari de l'imaginaire et d'une mise à distance du stagiaire-acteur et de son personnage. Il se caractérise par une préoccupation plus forte pour la dynamique et le langage des corps que pour la parole, du moins dans le temps du premier jour.

Briser la glace

Le premier jour, la difficulté est de commencer... En effet, comment conduire sans aucune violence des personnes à s'interroger librement et sincèrement sur leurs actes et leur vie tandis qu'elles arrivent dans l'idée d'exécuter une peine de justice ? Immense paradoxe que de susciter une réflexion libre au sein d'une contrainte. De plus, comment des personnes souvent en échec scolaire, dont le désespoir face aux mots a souvent conduit à la violence peuvent-elles d'emblée investir une réflexion collective ? En milieu carcéral, s'ajoute par ailleurs la contrainte faite sur les corps eux-mêmes. Le choix a donc été fait d'emprunter un

⁹ Cf. Augusto Boal, *Théâtre de l'opprimé ; pratique du Théâtre de l'opprimé*, Paris, La Découverte, 2 tomes, 2003.

chemin de traverse dans lequel le contenu de la parole n'est pas au centre, du moins au départ : important avant tout les conditions et les formes de son énonciation. Ce chemin, c'est l'activité théâtrale.

Qu'est-ce qu'énoncer son prénom dans un groupe ? Qu'est-ce que concrètement *prendre* la parole dans un groupe ? Que se passe-t-il en moi quand je regarde l'autre dans les yeux ? Qu'est-ce que se lever, s'asseoir, qu'est-ce que se tenir debout, qu'est-ce que proposer un geste signifiant son prénom, qu'est-ce qu'une consonne et une voyelle, qu'est-ce que pourrait être mon corps neutre, sans émotion ? Qu'est-ce que provoque en moi le toucher d'une main sur mon épaule ? Qu'est-ce que l'autre vient de dire ?

Au théâtre, les choses simples acceptées par éducation et habitude deviennent sources d'interrogation, elles peuvent d'ailleurs provoquer un grand trouble, voire du rejet. Mais ce malaise ressenti est médiatisé et, paradoxalement, dédramatisé par la notion de jeu : au théâtre, la performance, l'efficacité, la réussite n'existent pas ; il n'y a que des erreurs plus ou moins bien maîtrisées, ce qui rend impossible la mise en échec. La maladresse partagée – les médiateurs participent à l'activité au même titre que les stagiaires – les rires dans le jeu aboutissent à une constitution en général rapide du groupe et à une circulation des regards et de la parole.

A la fin de la première journée, des thèmes d'improvisation peuvent être proposés, dans lesquels les stagiaires, dans l'imaginaire, commencent à se dévoiler, à habiter non seulement leur corps mais aussi le contenu de leur parole.

La première journée est ainsi consacrée à créer un espace de parole : physiquement, dans l'arpentage du lieu, dans sa délimitation comme espace de jeu aux règles particulières ; dans la connaissance du corps de l'autre, ses particularités physiques concrètes ; dans l'écoute de l'autre. Elle crée l'écrin dans lequel le travail concret sur les représentations de chacun pourra s'épanouir dans les jours suivants.

Les enjeux de la restitution théâtrale

Durant le dernier après-midi du stage, en parallèle des entretiens individuels finaux, l'intervenant de théâtre conduit avec le groupe un travail devant mener à une restitution théâtrale de ce qui s'est joué durant le stage. La restitution théâtrale vise à proposer une parole collective partageable et appropriée par l'ensemble des stagiaires. Elle a pour objectif la *reconnaissance* du parcours réalisé, au triple sens de revécu, de compréhension et de légitimation. Les personnes doivent pouvoir exprimer dans quelle mesure le stage leur a été utile. *Via* le dispositif théâtral, les individus sont invités à se placer en position de sujet, dans une capacité à écrire le monde, et donc sortir d'une position de victime, face aux autres membres du groupe comme face au représentant de la Justice présent.

L'intervenant de théâtre accompagne la mise en jeu fictionnelle de la *re-présentation*, en apportant des protocoles de jeu aidant à la mise en forme des paroles. Ce travail de restitution constitue un temps délicat pour l'intervenant, qui doit faire face en général à un moment de grande négativité des stagiaires : renfrognement soudain des corps, émergence de paroles violentes, ou au contraire mollesse de corps devenus marionnettes, obéissance exagérée. Or,

hypothèse est faite que ce moment de négativité constitue la matière même du travail, et ne doit pas être escamoté. La parole violente doit au contraire être travaillée jusqu'à devenir audible pour un public. Il s'agit de transformer la parole réactive en opinion réflexive, encore une fois de transformer la violence en conflit *via* le langage. Néanmoins, l'intervenant peut parfois se sentir démuné en termes d'outil ou de méthodologie à mobiliser, et il s'agit là d'un pan de réflexion qu'il reste à explorer plus avant.

L'intervenant fait donc face à deux écueils possibles :

- Une préoccupation trop forte pour le présent des individus, qui aboutit à leur victimisation. Or l'enjeu du stage est d'inverser le sens de la flèche de leur rapport au monde : non plus du monde vers soi, mais de soi vers le monde ;
- L'acceptation d'une parole particulièrement complaisante, dans une passivité obéissante.

Le rapport au dire devant un public, une prise de parole assumée devant des instances symboliques présentes – l'équipe encadrant le stage, le représentant de la Justice – est particulièrement nécessaire en conclusion du stage. Encore une fois, il s'y joue la reconnaissance du chemin parcouru ensemble. Au-delà du simple applaudissement, convention dénuée de sens dans le cadre des stages, les spectateurs présents racontent ce qu'ils ont vécu en eux-mêmes à travers la restitution, afin de fournir un miroir aux stagiaires, donner du sens au don qu'ils viennent de faire.

Sciences sociales, théâtre et subjectivation

Etre au monde à travers la mise en mouvement des corps

L'espace d'une journée et demie ne permet bien entendu pas un travail approfondi autour de la pratique de l'acteur, qui n'est pas par ailleurs l'un des objectifs de ce stage de quatre jours. Néanmoins, le théâtre permet de *mettre en mouvement* à la fois les corps et le stage en lui-même. Il permet aussi d'investir le lieu, en général impersonnel, afin d'en faire l'écrin de la parole, lieu à la fois protégé et fonctionnant selon ses propres règles, grâce à la charte générale du stage que tous les stagiaires doivent signer en début de parcours : il est demandé à chaque participant de s'engager à respecter les horaires et à participer activement et respectueusement dans les différentes rencontres, la sanction pouvant être de se voir exclu du stage et devoir faire face à nouveau à la Justice pour l'inexécution de cette peine.

Au départ, il s'agit de revenir à la personne comme corps sensible, par-delà son identité sociale. Le pédagogue de théâtre Jacques Lecoq affirme ainsi à propos de sa formation : « *Mon objectif consiste à faire retrouver à l'acteur cette liberté de mouvement, qui prévaut chez l'enfant avant que la vie sociale ne lui impose d'autres comportements, plus*

convenus. »¹⁰ La metteuse en scène Ariane Mnouchkine dirait de même que chaque corps doit revendiquer son « *droit à l'enfance* ». Dans les stages, cet objectif ne peut être suivi dans sa radicalité, mais l'intervenant tente avant tout de faire tomber quelque peu les codes sociaux et d'ouvrir les corps qui sont en général particulièrement fermés (casquette, blouson zippé, bras et jambes croisées, tête baissée, visage dur). Toute parole émergeant dans cet état serait proche d'un aveu qui ne veut être consenti.

Revenir à son corps, c'est focaliser son attention sur une perception du vivant, dans l'ici et maintenant, en *prenant corps* immédiatement avec les autres. En prenant à la lettre l'étymologie de l'*é-motion*, chacun est amené à explorer les sensations nées de la mise en mouvement, dans l'expérimentation même et non dans une introspection. Le théâtre, parce qu'il explore avant tout les langages des corps en mouvement, s'ancre dans une recherche d'actes signifiants. Sur scène, le monde reçu entrelace une perception de son propre corps, une perception du corps des autres, et une perception *imaginée*, fictionnelle du monde. Encore une fois, cette perception n'est pas de l'ordre de l'introspection, le théâtre privilégie au contraire une ouverture au monde, un monde « du dehors ». Chacun fait l'expérience du fait que son être est d'emblée posé dans un rapport aux autres. Le stagiaire participe à un monde conçu *a priori* en mouvement.

Les jeux et les exercices incitent les corps à se défaire de leurs habitudes, à travailler autour de la neutralité et la conscience de la gravité, l'orientation du corps entre le haut et le bas, entre le zénith et le nadir. Peu à peu, les corps se redressent, retrouvent une neutralité, une disponibilité qui leur permet d'être à l'écoute des autres, puis d'affirmer leur propre existence sans agressivité. Cette neutralité comme état d'ouverture permet d'aborder la seconde phase de l'activité théâtrale, autour de l'improvisation. A l'instar de Jacques Lecoq, on peut noter que « *l'enfant mime le monde pour le reconnaître et se préparer à vivre. Le théâtre est un jeu qui continue cet événement.* »¹¹ Les exercices de théâtre déployés reposent sur un rapport de mimétisme, notamment au travers du rejeu d'une présentation aux autres, d'imitations de la parole et du corps de l'autre, d'improvisations reproduisant certaines situations sociales ou prenant le parti de l'imaginaire. Se faisant, les personnes sur scène dévoilent peu à peu une intimité qu'elles partagent avec le public.

Personnage et mise en « je »

Etre en scène, c'est poser, entre les instances réelles que sont le soi acteur et le public spectateur, la fiction d'un personnage, qui médiatise leur rapport. Pour Anne Pellois, « *le sujet en tant que personnage est entendu comme individualité fictive construite sur le modèle d'une*

¹⁰ Jacques Lecoq, *Le Corps poétique*, Paris, Actes Sud, 1997, p. 81. Ecoutons aussi Nathalie Riera, intervenante de théâtre en prison : « Au théâtre, les mots sont physiques. L'imagination est physique. L'espace est physique. C'est à partir du corps que le théâtre peut commencer. Et j'ajouterai que c'est parce que nous sommes dans le désir du jeu que le théâtre vient vers nous. Le jeu est physique, mais il a cependant la grâce de nous faire revenir vers ce quelque chose en soi qui correspond à une réalité profonde, ce quelque chose en soi qui se maintient en secret, et qui n'est autre que ce que nous avons connu enfant. Même l'univers est jeu, ainsi que notre volonté de maintenir la relation humaine. » (in *La Parole derrière les verrous, Essai sur le théâtre et la poésie dans l'espace carcéral*, Paris, Editions de l'Amandier, 2007, p. 46).

¹¹ Jacques Lecoq, *Ibid.*, p. 33.

personne réelle, dotée d'un agir et d'un dire singulier. »¹² Les personnes sont ainsi mises en relation par la distance de la fiction, en quelque sorte protégées pour pouvoir laisser libre cours à leur imaginaire. Au théâtre, le personnage est en toujours en quête de soi, sous le regard de l'autre, à l'instar du stagiaire lui-même. Le sujet en crise tente maladroitement de se dire, comme Œdipe en quête de son propre nom. Il peine à dire « je », refuse au départ le mouvement, paralysé par une sensation d'échec à venir, dans un pessimisme radical. Après la mise en mouvement des corps, la gageure pour l'intervenant sera d'obtenir cette mise en jeu, cette mise en « je », au travers d'improvisations.

Il est à noter que cette quête de soi ne peut se passer d'un public, qu'il soit l'intervenant lui-même ou, mieux, les autres stagiaires. A cet égard, tout spectateur est également interrogé dans sa position de sujet, dans sa place dans la collectivité. Entre empathie et rejet, il dérange, réarrange en permanence ses représentations quant à sa propre place dans le monde. Par exemple, dans l'exercice du jury, lorsque chaque personne entre de la manière la plus neutre possible dans la pièce face à l'assemblée des stagiaires, l'empathie face au malaise de la personne est immédiate chez les autres stagiaires. Ces derniers réinvestissent leur corps comme un espace signifiant, comme producteur de signes susceptibles de recevoir une interprétation, au-delà la question de la couleur de peau et des représentations négatives d'une société dominante qu'ils ont particulièrement intériorisées. Au travers de ce simple exercice, les stagiaires prennent conscience qu'être avec d'autres demande effort et projection de soi dans les autres, disqualifient à la fois une position attentiste, un retrait, comme son contraire, l'arrogance et la violence.

Dans les autres phases du stage, ce déplacement des représentations se poursuivra au travers de rencontres avec des personnes représentatives de diverses instances de la société. L'un des enjeux sera notamment pour les médiateurs d'annihiler la sujétion à la parole « des autres », rompre avec la stigmatisation qu'ils ont eux-mêmes intériorisée.

Dans les stages de citoyenneté, le théâtre est un théâtre du témoignage, faisant un aller-et-retour permanent et toujours délicat entre soi et une certaine fiction de ce soi, entre soi et un personnage, entre soi et soi dans l'autre. Il interroge d'emblée la relation entre l'individu et le collectif, force au dérangement, au mal-être parfois, condition pour une mise en mouvement des corps et, partant, des représentations. L'essentiel pour l'intervenant de théâtre est sa posture de bienveillance, accompagnant sans brusquerie, dans le jeu, cette mise en *dés-ordre*.

L'activité théâtrale, par son caractère dérisoire même, du moins en surface, peut ainsi accompagner la mise en place de dispositifs complexes de justice, en favorisant l'éveil et la curiosité, voire la perplexité, Socrate dirait l'*étonnement*, « sentiment du philosophe », point de départ d'une réflexion chez les stagiaires. C'est ce point de départ réflexif qu'il s'agira ensuite pour les médiateurs de nourrir et d'accompagner tout au long du stage.

¹² Anne Pellois, « Le sujet au théâtre : l'«en-quête» de soi sous le regard de l'autre », §5, in *Agôn*, n°0, mars 1998, revue en ligne : <http://agon.ens-lsh.fr/index.php?id=148>.

Toutefois, dès qu'il s'agit de travailler autour de l'humain, dans la Justice comme dans d'autres institutions à l'instar de l'école, les méthodologies et les savoirs se doivent d'être toujours en constitution, en prenant garde de dégénérer en corpus de certitudes, en doctrine, ou encore en boîte à outils de pratiques. Ce type d'actions n'a de sens que dans une ré-interrogation permanente, en pratique comme en théorie, de ce qui fait son efficacité, et dans le devoir moral du respect des personnes.

Les auteurs

Sophie Hutin est metteur en scène, directrice du Théâtre de l'homme qui marche (shutin@free.fr).

Eduardo T. Valenzuela est sociologue, directeur de l'association Dialogues Citoyens (eduardoval@free.fr).

Sources bibliographiques

ARISTOTE, *La Poétique*, traduction de B. Gernez, Les Belles Lettres, 2002.

BIET, Christian, TRIAU Christophe (dir.), *Qu'est-ce que le théâtre ?*, Paris, Gallimard, collection Folio essais, 2005.

BIET, Christian, SCHIFANO, Laurence (dir.), *Représentations du procès : Droit, Théâtre, Littérature, Cinéma*, Université Paris X-Nanterre, Publidix, 2003.

BOVE, Laurent (dir.), *Théâtre et Justice*, Paris, Quintette, 1991.

CHAPOUTOT, Anne (dir.), *L'air du dehors : Pratiques artistiques et culturelles en milieu pénitentiaire*, Paris, Du May, 1993.

FOUCAULT, Michel, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975, 1998.

GIRARD, René, *La Violence et le sacré*, Paris, Albin Michel, Coll. Pluriel Philosophie, 1990.

GUENO, Jean-Pierre (dir.), *Paroles de détenus*, Paris, Libro, 2000.

HERAUD, Alain, MAURIN, André, *Institutions judiciaires*, 5^e édition, Paris, Dalloz, 2004.

KUHN, Thomas S., *La Structure des révolutions scientifiques*, 1962, Paris, Champs Flammarion, 1983.

LAMBERT, Christophe, *Derrière les barreaux*, Paris, Michalon, 1999.

LECOQ, Jacques, *Le Corps poétique*, Paris, Actes Sud, 1997.

LHUILIER, Dominique, LEMISZEWSKA, Aldona, *Le choc carcéral : survivre en prison*, Paris, Fayard, 2001.

MEIRIEU, Martine, *Se (re)connaître par le théâtre. Ecole, éducation spécialisée, formation*, Paris, Chronique sociale, 2002.

PETIT, Anne, *Le Théâtre en milieu carcéral, étude centrée sur les maisons d'arrêt*, Mémoire de Maîtrise, Université Paris III, Année universitaire 2004-2005.

RIERA, Nathalie, *La Parole derrière les verrous. Essai sur le théâtre et la poésie dans l'espace carcéral*, Paris, Editions de l'Amandier, 2007.

TOURAINÉ, Alain, *La Voix et le regard*, Paris, Le Seuil, 1978, éd. rev. Le Livre de Poche, 1993.

TOURAINÉ, Alain, *Un nouveau paradigme*, Paris, Fayard, 2005.

WACQUANT, Loïc, *Les Prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir, 1999.

WIEVIORKA, Michel, *Neuf leçons de sociologie*, Paris, Coll. Le monde comme il va, Robert Laffont, 2008.

WIEVIORKA, Michel, *La violence*, Paris, Balland, 2004.

Revue...

En quête du sujet, *Agôn*, n°0, mars 1998, revue en ligne : <http://agon.ens-lsh.fr/index.php?id=148>

La Justice, *Cahiers français*, n°251, Paris, La Documentation Française, mai-juin 1991.

« *L'outil Théâtre* », *Cassandre*, n°8, Paris, octobre 1996.

Le Théâtre en ses (non)-lieux, *Cassandre*, n°19, Paris, novembre 1997.